

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 04-200910-ADM-

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. LACOUR expose :

Vu le décret 2014-1236 pris pour l'application de l'article L421-2 du Code de l'Education issu de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 qui double la représentation de la collectivité de rattachement au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ),

Vu notamment les articles modifiés R421-14, R421-16 et R421-17 du Code de l'Éducation qui précisent les conditions de désignation des représentants des collèges d'Administration des EPLE,

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire,

Il convient de désigner des représentants de la communauté de communes aux Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du territoire.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** les représentants au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, tels que ci-dessous,

ETABLISSEMENT	REPRÉSENTANT
OLORON STE MARIE	
Lycée Jules Supervielle	Mme Laurence DUPRIEZ
Collège Tristan Derême	M. Patrick MAILLET
Collège des Cordeliers	M. Claude LACOUR
LP Guynemer	Mme Emmanuelle GRACIA
LP du IV septembre	M. Sami BOURI
LPA Soeix	Mme Martine MIRANDE
LASSEUBE	
Collège Lasseube	Mme Michèle CAZADOUMECQ
ARETTE	
Collège de Barétous	Mme Marie-Pierre CASTAINGS
BEDOUS	
Collège de Bedous	M. Dany BARRAUD

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY